

Feuille de route - commission déchets et énergies renouvelables Juillet 2020 – mars 2026

Compétences et missions :

Collecte des déchets :

- Suivi et harmonisation des collectes.
- Financement

Gestion et mise aux normes des déchetteries

Traitement des déchets

Energies renouvelables

Actions à engager :

1) En matière de collecte et de tri

a. Poursuivre l'harmonisation des collectes et du tri

- Suivi des processus de collectes avec notamment le suivi des nouveaux circuits
- Réflexion sur la gestion des flux et la création éventuelle de quai(s) de transfert (Réfléchir aux lieux de stockage ou de départ du matériel)
- Harmonisation des consignes de tri en porte à porte au 1^{er} janvier 2021
- Simplifier le geste du tri pour les habitants (extension des consignes de tri, mettre en place de nouveaux flux de collecte en déchèteries)
- Mettre un programme pédagogique avec les écoles.

b. Réflexion sur la mise en place de conteneurs enterrés

- dans les lieux patrimoniaux
- dans les espaces difficilement collectables ?

c. Financement et Tarification :

i. Étude des financements

ii. Choix des financements (application 1^{er} janvier 2022)

- Harmoniser le financement (TEOM(i) ou REOM(i) (ou budget général)
- Harmonisation des tarifs applicables aux professionnels (déchèteries ; collecte ; ...)
- Maîtrise de l'augmentation des coûts de la gestion des déchets

d. Etat du matériel

- Renouvellement du parc du matériel et mise en place d'un programme de renouvellement.
- Choix d'une énergie renouvelable : GNV, Electricité ou autres

2) Installation de stockage des déchets (I.S.D.N)

- Gestion de l'installation
- Devenir du site

3) Valorisation des déchets :

- a. Nouveau centre de tri Anjou Tri Valor : suivi du dossier
- b. Augmenter le taux de valorisation des déchets collectés
- c. Réduire la part de stockage des déchets ultimes
- d. Valorisation des déchets en priorité sur le territoire

4) Prévention des déchets :

- a. Réduire la quantité de déchets collectés
- b. Encourager le « zéro déchets » et accompagner les communes
- c. Augmenter le tri à la source des biodéchets
- d. Nouveau Plan de Prévention de Réduction des déchets : Établir un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés en définissant les axes de travail et les actions à mener.
- e. Favoriser le réemploi : mise en place d'une ressourcerie ?

5) Gestion des déchetteries

- Etat des lieux
- Définition et lancement d'un Programme pluriannuel de mise aux normes des déchetteries
 - Choix d'un programmiste puis d'un maître d'œuvre
- Harmonisation des fonctionnements
- Réfléchir et intégrer la dimension recyclerie
- Sécuriser les déchetteries.
- Contrôle d'accès.

Dans tous les cas harmoniser les fonctionnements et les financements tout en tenant compte des besoins. (Accompagnement par l'ADEME)

5.- Energies renouvelables et Transition vers l'économie circulaire (axe déchets)

1) Énergies renouvelables :

- Projet photovoltaïque sur Baugé (porté par les propriétaires du golf), 2 projets sur Noyant Villages à Genneteil et Chavaigne (sur d'anciennes carrières).
- Méthanisation .G N V.
- Energie Verte

2) Economie circulaire

- En partenariat avec le service développement économique pour les entreprises
- En partenariat avec les associations, acteurs sociaux du territoire pour les particuliers
 - Associer la population dans le choix du financement dans un calendrier compatible de décisions.

6.- Informations des usagers :

- Accompagner les habitants dans les changements de comportements à adopter en :
 - favorisant le contact direct via des agents de prévention et de tri agissant en porte à porte
 - mettant en place un plan de communication
- Proposer des solutions aux particuliers : composteurs, broyeurs...
- Programmer des actions dans les écoles pour informer sur le tri et la prévention des déchets
- Création d'un service d'accueil des usagers de qualité en lien avec le Service Eau et Assainissement.

Validée le 31 Aout 2020